

**Province de Québec**  
**Municipalité du Canton de Ham-Nord**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 avril 2025, à la salle du Conseil, située au 285, 1<sup>re</sup> Avenue à Ham-Nord, à 20h.**

**Sont présents :** le maire, François Marcotte  
et les conseillers:

Gaétan Fortier      Steve Leblanc  
Dominic Lapointe      Benoît Couture

Sont absents : Les conseillers Gilles Gauvreau et Rémi Beaudesne

Assistent également à cette séance :

- M. Patrick Duchaine, inspecteur en bâtiments et environnement
- M. Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

En début de séance, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, soit le maire M. François Marcotte, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

**2025-04-56                      Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté, en laissant l'item "divers" ouvert, monsieur Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier, faisant fonction de secrétaire:

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue du maire
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt et adoption du procès-verbal du 24 mars 2025
4. Présentation des comptes
5. Reddition de comptes 2024 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier
6. Adoption du règlement #555 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025
7. Adoption du règlement #556 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués chez Ferme Zabé (2018) Inc. (cours d'eau Morin)
8. Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2025
9. Refonte du site web - **REPORTÉ**
10. Télémétrie - Compatibilité avec Windows 11
11. Formation de secouriste en milieu de travail adaptée à l'agriculture
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #557 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité

13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement #558 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la municipalité
14. Tour CIBC Charles-Bruneau du 3 juillet 2025 – Demande d'autorisation de passage
15. Correspondance
  - a) Lettre de remerciement au Club FADOQ de Ham-Nord pour sa contribution financière de 5,000\$ attribuée au projet du panneau d'affichage électronique;
  - b) Remerciements reçus de la part de M. Gilles Gauvreau et sa conjointe Mme Diane Garneau pour le soutien de la municipalité suite au décès de Mme Françoise Giguère-Garneau.
16. Période de questions
17. Clôture de séance

**2025-04-57                    Dépôt et adoption du procès-verbal du 24 mars 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 mars 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 mars 2025 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire ajournée du 24 mars 2025 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé par le directeur général et greffier-trésorier.

**2025-04-58                    Présentation des comptes**

**IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** les comptes présentés, qui totalisent 155,969.17\$, soient autorisés et payés et la liste classée en dossier.

---

Je, soussigné, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses autorisées ci-dessus.

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

**2025-04-59                    Reddition de comptes 2024 – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local du MTMD**

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD) a versé une compensation de 176,272\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité présentera dans les délais signifiés la reddition de comptes de l'utilisation desdites compensations dans le rapport financier 2024 de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** soit informé le ministère des Transports et de la Mobilité Durable de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**2025-04-60                    Adoption du Règlement #555 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025**

**ATTENDU QUE** la MRC d'Arthabaska a déclaré compétence quant à l'élimination, à la valorisation, à la collecte et au transport de matières résiduelles, dont les boues de fosses septiques, à l'égard du territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

**ATTENDU** l'entrée en vigueur, le 18 juillet 2017, du règlement numéro 366 concernant la vidange des boues de fosses septiques adopté par le Conseil de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** ce règlement vise à instaurer un programme de gestion des boues de fosses septiques, comprenant notamment la collecte, le transport et la valorisation de ces matières;

**ATTENDU** l'article 44 de ce règlement, qui se lit comme suit : « *Les tarifs et frais reliés aux services et activités visés par le présent règlement sont exigés par les municipalités* »;

**ATTENDU QUE**, en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1), la compensation relative à l'application de ce programme sur le territoire de la municipalité du Canton de Ham-Nord doit se faire par règlement;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 24 mars 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller M. Gilles Gauvreau et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** le règlement portant le numéro 555 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2025 soit adopté.

2025-04-61

**Adoption du Règlement #556 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués chez Ferme Zabé (2018) Inc. (cours d'eau Morin)**

**ATTENDU QU'**une municipalité peut imposer un mode de tarification spécifique selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

**ATTENDU QUE** sous l'autorité de la MRC d'Arthabaska, des travaux d'entretien ont été effectués sur la propriété de Ferme Zabé (2018) Inc. dans le cours d'eau Morin situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Ham-Nord en application des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales* ;

**ATTENDU QUE** la résolution numéro 2024-05-3239 adoptée par la MRC d'Arthabaska a décrété la répartition du coût de ces travaux et des autres frais connexes à l'égard de la Municipalité du Canton de Ham-Nord ;

**ATTENDU QUE** le coût de ces travaux à être payé par la Municipalité du Canton de Ham-Nord est à la charge des contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive selon la longueur linéaire réelle en mètre fixée pour leurs terrains respectifs selon l'acte de répartition des frais d'entretien et autres frais connexes préparé par la MRC d'Arthabaska, tel que mentionné dans la résolution #2023-10-176 adopté lors de la séance du conseil municipal de la municipalité du Canton de Ham-Nord le 2 octobre 2023;

**ATTENDU QUE**, lors de la séance du 24 mars 2025, en vertu de l'article 445 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), un avis de motion a été donné par le conseiller Gilles Gauvreau et un projet de règlement a été déposé et présenté au Conseil de la municipalité du Canton de Ham-Nord ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

**QUE** le règlement portant le numéro 556 décrétant une tarification pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués chez Ferme Zabé (2018) Inc. (cours d'eau Morin) soit adopté.

2025-04-62

**Proclamation de la semaine de l'action bénévole 2025**

**ATTENDU QUE** la Semaine de l'action bénévole est de retour au Québec sous le thème *En route vers le bénévolat*;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une société juste et équitable pour toutes et pour tous, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

**ATTENDU QUE** bénévoler, c'est enrichir son parcours en prenant la route pour aller à la rencontre de l'autre;

**ATTENDU QUE** l'action bénévole permet à toute personne de trouver sa voie pour améliorer le bien-être de nos milieux;

**ATTENDU QUE** plusieurs citoyennes et citoyens de notre municipalité bénéficient de l'action bénévole;

**ATTENDU QU'**il est de mise de souligner toute l'importance du bénévolat dans notre communauté;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR : GAÉTAN FORTIER**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présent :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord, au nom du Conseil municipal et des citoyennes et citoyens, proclame par la présente que la semaine du 27 avril au 3 mai sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans notre municipalité en 2025.

**DE PLUS**, le Conseil municipal invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit du bénévolat de notre municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

**2025-04-63                    Télémetrie – Compatibilité avec Windows 11**

**IL EST PROPOSÉ PAR: DOMINIC LAPOINTE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la Municipalité accepte l'offre reçue de l'entreprise KOPERS afin de procéder à la mise à jour de la télémetrie et ainsi s'assurer de la compatibilité de ses équipements avec Windows 11 (considérant la fin de vie de Windows 10) au coût de 8,946 \$ plus les taxes applicables, cet investissement étant admissible dans le *Programme de retour de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)*;

**2025-04-64                    Formation de secouriste en milieu de travail adaptée à l'agriculture**

**CONSIDÉRANT** une initiative de Mme France Ouellette (Ferme Sélexie Inc.) et de la Fédération de l'UPA du Centre-du-Québec afin de pouvoir offrir à Ham-Nord une formation de secouriste en milieu de travail adaptée à la réalité du monde agricole ;

**CONSIDÉRANT QUE** la tenue de cette formation de 2 jours nécessite un local pour accueillir la ressource formatrice (Urgence Bois-Francs) ainsi que les participants(es) qui suivront cette formation ;

**CONSIDÉRANT** le désir de la municipalité de soutenir et d'accompagner les producteurs agricoles ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE LEBLANC**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord procède à un prêt gratuit de la salle A du Centre communautaire pour la tenue d'une formation de 2 jours de secouriste en milieu de travail adaptée à la réalité du monde agricole.

**2025-04-65**                    **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #557 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité**

Le conseiller Dominic Lapointe donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #557 concernant l'installation de compteurs d'eau sur le territoire de la municipalité et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement a pour objectif de régir l'installation et l'entretien des compteurs d'eau en vue de mesurer la consommation de l'eau potable des immeubles non résidentiels, mixtes et résidentiels.

**2025-04-66**                    **Avis de motion et dépôt du projet de Règlement #558 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la municipalité**

Le conseiller Gaétan Fortier donne avis qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement #558 concernant la tarification volumétrique des services de l'eau potable sur le territoire de la municipalité et il dépose ce projet de règlement tel que ce dernier est soumis au conseil ce jour pour faire partie intégrante du présent procès-verbal.

Ce projet de règlement a pour objectif de décréter une tarification volumétrique pour les services de l'eau pour tout établissement concerné par ce règlement.

**2025-04-67**                    **Tour CIBC Charles-Bruneau du 3 juillet 2025 – Demande d'autorisation de passage**

IL EST PROPOSÉ PAR : **BENOÎT COUTURE**  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** la municipalité du Canton de Ham-Nord autorise Le Tour CIBC Charles-Bruneau, dans le cadre de leur demande de permis pour événements spéciaux auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), à traverser notre municipalité lors de sa 29<sup>e</sup> édition (du 1<sup>er</sup> au 4 juillet 2025) et dont le passage dans notre municipalité est prévu le jeudi 3 juillet 2025.

**Correspondance : À cette assemblée, il a été fait mention :**

- a) De la transmission d'une lettre de remerciement au Club FADOQ de Ham-Nord afin de souligner leur contribution financière de 5,000\$ attribuée au projet du panneau d'affichage électronique;
- b) Remerciements reçus de la part de M. Gilles Gauvreau et sa conjointe Mme Diane Garneau pour le soutien de la municipalité suite au décès de Mme Françoise Giguère-Garneau.

**Période de questions :**

Aucune question n'a été reçue au cours de la période de questions.

Le maire lève l'assemblée à 20h35.

---

François Marcotte, maire

---

Mathieu Couture, directeur général et greffier-trésorier.

Je, François Marcotte maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.